



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre de la Transition écologique
Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Réf : MTE/2021-11/43547

Paris, le **22 DEC. 2021**

Monsieur Bernard ACCOYER
Président
Association de Défense du
Patrimoine Nucléaire et du
Climat-France
73 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre courrier adressé au Président du Directoire du Réseau de Transport d'Électricité français (RTE) en date du 22 septembre dernier, que vous nous avez transmis et dont nous comprenons qu'il fait suite à plusieurs échanges entre RTE et PNC-France.

Maintenir un approvisionnement en électricité stable et compétitif pour nos consommateurs, particuliers comme entreprises, est une des priorités du Gouvernement.

Dans le cadre de ses missions légales et à la demande du Gouvernement, RTE a élaboré et analysé plusieurs scénarios de mix électrique à l'horizon 2050-2060, en vue d'apporter un éclairage au débat public et aux décisions à venir sur l'évolution du système énergétique.

Ces travaux ont fait l'objet de nombreuses consultations tout au long des deux dernières années, qui se sont intensifiées ces derniers mois, et auxquelles PNC-France a participé. Cet exercice de consultation publique a permis la construction par RTE de plusieurs scénarios réalistes prenant en compte les positions des différents acteurs.

Vous avez souhaité attirer l'attention sur trois enjeux : le critère de sécurité d'alimentation en électricité, l'équilibre économique et les retombées sur l'emploi des choix de politique énergétique, et enfin le niveau de consommation d'électricité en 2050 retenu par RTE dans son scénario central.

S'agissant tout d'abord du critère de sécurité de l'approvisionnement en électricité, celui-ci est défini au niveau réglementaire. La programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée en avril 2020 a clarifié la définition de ce critère. Le rapport de RTE, quant à lui, explicite les conséquences des choix de chaque scénario en termes de risque de défaillance.

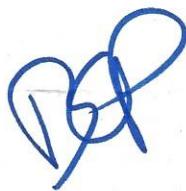
/...

La révision du critère de sécurité d'approvisionnement en électricité que vousappelez de vos vœux est un sujet qui est de la responsabilité de l'Etat en cohérence avec la réglementation européenne. Elle pourra être débattue dans le cadre des discussions sur la future programmation pluriannuelle de l'énergie.

Par ailleurs, l'analyse de la capacité de notre filière énergétique à créer des emplois de qualité et de la valeur ajoutée en France, ainsi qu'à maintenir des savoir-faire et des moyens de production industriels sur le territoire national ne relèvent pas du périmètre des travaux conduits par RTE. Ces éléments font pour autant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement, comme en témoignent les actions soutenues par le plan France Relance en faveur de l'excellence opérationnelle, de la modernisation, du développement ou de la relocalisation des sites industriels au service de la filière électronucléaire.

Enfin, s'agissant des hypothèses d'évolution de la consommation d'électricité prises en compte dans les scénarios retenus par RTE, ces dernières ont fait l'objet d'une large concertation publique mobilisant l'ensemble des parties prenantes (ONG, associations, experts, industriels...). RTE a d'ailleurs choisi d'étudier plusieurs variantes, dont une dite de « réindustrialisation », qui présente les enjeux liés à une hausse particulièrement forte de la consommation d'électricité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.



Barbara POMPILI



Bruno LE MAIRE